

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 30 mars 2023**  
**18h30 Salle du conseil municipal**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Christine Petitjean, Richard Brusa, Valérie Faivre, Alexandre Adam, Jean Camus, Tantely Brun, Nicolas Jacquier, Maxime Mathis, Delphine Vuillermoz.

Excusés : Jérôme Lamonica (pouvoir à Tantely Brun), Caroline Médigue, Chantal Perreaut.

**1. Validation du compte rendu de la séance du 28 février 2023**

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant un projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Commune. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**2. Compte rendu des commissions communales**

• **Mi S'tembre**

Richard Brusa rend compte des échanges de la commission Mi S'tembre. Le thème a été choisi, il s'agira de « la forêt ». Le repas du vendredi soir sera géré par les associations de parents d'élèves, le repas du mardi midi sera géré par l'association de chasse.

• **Finances**

Claude Pierrel résume les débats de la commission des finances. Un certain nombre d'investissements ont été planifiés. M. Laporte, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Poligny, a souhaité que la Commune n'ait pas recours à un emprunt d'équilibre. La liste des investissements a donc été revue, en cherchant à réduire les investissements et à rechercher des baisses de dépenses, voire de nouvelles recettes, afin d'équilibrer le budget.

**4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2022, présentation et adoption du budget communal et du budget panneaux photovoltaïques 2023**

• **Présentation et vote des comptes administratifs**

Richard BRUSA, rapporteur du budget, expose la situation générale de la commune.

La lecture du compte administratif 2022 de la commune fait apparaître un excédent d'investissement de 597 828,84 €, un excédent de fonctionnement de 787 025,58 € soit un excédent global de 189 196,74 €.

La lecture du compte administratif 2022 pour les panneaux photovoltaïques fait apparaître un excédent d'investissement de 2310 €, un excédent de fonctionnement de 10 189,11 € soit un excédent global de 12 499,11 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, M. Claude PIERREL met au vote la validation des comptes administratifs : ils sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour.

• **Présentation et vote du compte de gestion 2022 du Trésorier**

Les comptes de gestion 2022 étant identiques au compte administratif tenu par la collectivité sont adoptés à l'unanimité.

• **Affectation des résultats de l'exercice 2022**

L'exercice 2022 génère un excédent de fonctionnement de 787 025,58 €.

Cet excédent est affecté en partie à la section d'investissement pour un montant de 597 828,84 €, et 189 196,74 € est affecté au report du solde à la section de fonctionnement.

S'agissant de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget panneaux photovoltaïques, l'excédent de 10 242,73 € est affecté en report à nouveau.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation des résultats.

(Arrivée de Tantely Brun)

- Présentation et vote des budgets primitifs

**BUDGET GÉNÉRAL** : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 837 361,00 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 923 115,00 €.

**BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – Bâtiment Poste** : la section n'est pas équilibrée mais présente globalement un excédent.

La section de fonctionnement présente un excédent de 12 389 €, et la section d'investissement un excédent de 3465 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les budgets primitifs.

- Vote des taux des taxes locales

Monsieur Claude PIERREL présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

La Commune peut augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidence secondaires.

Il est toutefois proposé au conseil municipal de maintenir ce taux à 9,18 %.

Dans les faits le taux départemental (24.36 %) de la TFPB doit être additionné à celui de la commune (19.80 %) ce qui porte le taux communal effectif à 44.16 % tout en maintenant l'engagement municipal de ne pas augmenter le taux communal de 19.80 %, et ceci malgré l'opération de revitalisation de bourg centre.

Le taux de la TFNB reste inchangé à 28,59 %.

Il est toutefois précisé que, à l'instar de nombreux autres référentiels, les bases fiscales nationales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être ainsi augmentées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 %.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les taux présentés ci-dessus.

Il est important de communiquer sur le fait que la part communale n'a pas changé et ceci depuis mars 2004.

Le maire remercie les commissions et notamment la commission finances pour tout le travail de préparation fait en amont.

## **5. Projet de renouvellement extension de la gravière de Vincent-Froideville / Lombard**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la gravière de Vincent-Froideville / Lombard.

Les besoins en matériaux sont élevés, les usages demeurent importants, alors que, dans le même temps, la production du site est en train de se réduire, ce qui justifie cette extension, comme le démontre la présentation fournie par l'exploitant.

Le projet porte sur une extension de 20 hectares pour une autorisation d'exploitation courant sur les 14 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **6. Indemnité 2023 de gardiennage de l'église communale**

Monsieur Claude PIERREL, Premier adjoint, indique au conseil municipal que le plafond indemnitaire annuel pour l'année 2023 correspondant au gardiennage de l'église, par un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est établi par la circulaire du 29 juillet 2011. Selon l'instruction ministérielle en date du 19 avril 2022, ce plafond indemnitaire s'élève à 125.06 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **7. Séparation des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement au Paterna**

Dominique Méan indique que le syndicat d'assainissement doit procéder à des investissements importants en 2023 et 2024 pour séparer les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, aujourd'hui en unitaire, et déconnecter ainsi les eaux pluviales des usagers afin de ne pas saturer la station d'épuration. Des tests d'infiltration seront effectués sur les terrains de façon à vérifier que les terrains peuvent absorber l'eau. Nous avons demandé une mission au SIDEDEC, qui prendra en charge ces travaux, en mandatant Stéphanie Picton pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'information des riverains afin de leur expliquer les raisons de cette séparation. Une réunion publique sera également organisée à l'issue de cette information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **8. Projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Ville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réfection de la bande de roulement faubourg d'aval par le conseil départemental, entre le pont de France et le panneau d'entrée de commune, soit une longueur de 600 mètres environ, pour le mois d'octobre 2023.

Compte-tenu de l'opportunité d'aménager l'entrée de ville afin de ralentir la vitesse et de sécuriser la circulation, en particulier des modes actifs, une étude a été demandée au cabinet de géomètres ABCD afin de réfléchir sur cette problématique.

Le projet rendu propose de supprimer le tourne-à-gauche vers le supermarché afin de dégager suffisamment d'espace pour créer deux bandes cyclables, une de part et d'autre de la chaussée, tout en conservant les trottoirs, dont le revêtement sera repris et la largeur modulée.

Ce projet, comprenant la création d'un giratoire au carrefour dit du « grain de sarrasin » et d'un plateau ralentisseur, s'élèverait à 289 000 HT euros au total, dont le reste à charge de la Commune pourrait être réduit à 200 000 euros environ.

Le plan de financement définitif sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine réunion, dès que tous les éléments auront été collectés.

## **8. Questions diverses**

- Le calendrier des conseils communautaires imposent de changer les dates de plusieurs conseils municipaux, celui-ci se réunira les : 20 juin, 27 septembre, 15 novembre, 13 décembre, pour les mois correspondants.

**La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 27 avril à 18h30**, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,